

2026-02-12



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Richard CathalaAgissant en qualité de Co Président pour l'association : SARC XVTél. : 05 17 56 21 98 Mail : je.isgard81@sfh.fr

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : 1^{er} groupe 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 29 mars 2026 à 05H00Au : 29 mars 2026 à 19H00A l'occasion de : Vide grenier de SARC XVLieu de la manifestation : Promenade des Pices / Prie vent

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 09/03/25 Signature :**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M Richard Cathala de l'association SARC XVEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Dimanche 29 mars 2026 à 05 heures 00Au : Dimanche 29 mars 2026 à 19 heures 00A l'occasion de : Vide Grenier du SARC XV

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 09 FEVRIER 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD